

**Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique
DAPG**

TERMES DE REFERENCE

Cartographie des structures et capacités de recherche sur la désinformation dans l'espace francophone

Paris, le 11/08/2022

TERMES DE REFERENCE

« Cahier de charges pour la réalisation d'une cartographie des structures et capacités de recherche sur la désinformation dans l'espace francophone »

Objet

L'Organisation internationale de la Francophonie souhaite confier à un prestataire extérieur la réalisation d'une cartographie des structures et capacités de recherche sur la désinformation dans l'espace francophone.

Cahier des charges

Présentation du commanditaire

L'Organisation internationale de la Francophonie est une organisation multilatérale fondée en 1970, qui compte actuellement 88 États et gouvernements membres et observateurs, partageant l'usage de la langue française.

Elle est financée par les États et gouvernements membres sous forme de contributions obligatoires ou volontaires.

L'OIF remplit une triple mission : politique, diplomatique et de coopération, et elle déploie ses actions selon quatre axes : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (mission A); la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme (mission B); l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (mission C) ; le développement durable, l'économie et la solidarité (mission D). Elle s'appuie sur le numérique comme un axe à la fois horizontal et vertical de son action.

1. Contexte et justification

La lutte contre la désinformation constitue l'un des enjeux mondiaux majeurs de ces dernières années. Si ce phénomène n'est pas nouveau, la viralité et l'amplification des manipulations d'informations par les réseaux sociaux rendent complexes son appréhension et la définition des moyens pour y répondre. Cette urgence est devenue un enjeu mondial prioritaire au regard des nombreuses menaces que font peser les désordres de l'information sur les démocraties et, en particulier, sur l'intégrité des processus démocratiques. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, les conséquences néfastes de la circulation massive d'infos sur l'intégrité physique des personnes nous ont rappelé l'urgente nécessité de lutter contre la désinformation.

La lutte contre la désinformation est, depuis longtemps, une préoccupation majeure des États et gouvernements membres de la Francophonie : la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006) condamne « *la désinformation et toute forme d'incitation à la haine et la violence* » et les Chefs d'État et de gouvernements ont souligné, à l'occasion du dernier Sommet d'Erevan de 2018, la nécessité de tenir compte de « *la menace que représentent la désinformation ou les manipulations par production, rétention et déformation de l'information* ».

Pour mettre en œuvre ces recommandations, l'OIF a consacré en octobre 2019, un Séminaire de réflexion transversale des réseaux institutionnels de la Francophonie à « *l'intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère des réseaux sociaux* », afin de réfléchir aux voies et moyens d'assurer une plus grande résilience des démocraties face à ces phénomènes, notamment à travers des réponses institutionnelles et légales. En marge de cette activité, l'OIF a rassemblé une quinzaine de structures francophones de vérification des faits dans le cadre d'une première *Rencontre francophone sur la vérification des faits (fact-checking)*.

Depuis 2020, en réponse à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de covid-19, l'OIF a accompagné financièrement des initiatives nationales francophones luttant contre les infox, à travers un mécanisme de soutien d'urgence.

En 2021, souhaitant intensifier son action dans le domaine, l'OIF a fait de la lutte contre la désinformation l'un de ses projets-phares, qui repose sur 4 axes : **1) le soutien à la vérification des faits ; 2) le soutien à l'éducation aux médias et à l'information ; 3) l'accompagnement des politiques publiques et des institutions; 4) le soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances francophones.**

Dans le cadre de ce projet, l'OIF a également réalisé deux études sur la lutte contre la désinformation et la vérification des faits dans l'espace francophone qui ont permis de recenser plus de 200 initiatives francophones de vérification des faits ainsi que les politiques publiques mises en œuvre dans les 88 Etats et gouvernements de la Francophonie.

Le 30 mars 2022, ODIL, la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation a été officiellement lancée. Elle est destinée à informer, valoriser et mettre en réseau les actions et les acteurs porteurs de projets en matière de lutte contre la désinformation ainsi qu'à renforcer leurs capacités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet-phare, l'OIF souhaite valoriser la recherche et favoriser la diffusion des connaissances francophones sur la désinformation et la lutte contre ce phénomène, qui nécessite la réalisation d'une cartographie des structures et des capacités de recherches francophones sur la désinformation.

2. Objectifs

L'objectif général de la mission confiée au prestataire est d'assurer la réalisation d'une cartographie des structures et capacités de recherche francophone sur la désinformation et la lutte contre ce phénomène.

3. Tâches spécifiques attendues du prestataire extérieur

Il est attendu du prestataire extérieur les tâches spécifiques ci-après :

- Etablir une cartographie des structures et des capacités de recherche francophones sur la désinformation et la lutte contre ce phénomène. Par structures de recherche, sont visés notamment les acteurs publics et privés évoluant dans le domaine de la recherche sur la désinformation, la compréhension de ce phénomène dans les différents contextes dans lesquels il peut se manifester ainsi que la compréhension des réponses systémiques développées dans la diversité des contextes francophones. Par capacités de recherche, sont visés les disciplines, les domaines et les thématiques spécifiques de recherche ainsi que les ressources humaines et financières qui y sont consacrées. La cartographie doit permettre d'identifier :
 - L'historique et/ou l'état d'avancement des travaux de recherche consacrés à la lutte contre la désinformation dans l'espace francophone (sous forme de bibliographie), les disciplines mobilisées ainsi que les thématiques et les domaines spécifiques de recherche associés à chaque projet ;
 - Les ressources humaines et financières mis à la disposition de ces structures ainsi que leurs besoins en termes de rayonnement et de coopérations francophones ;
 - L'existence et, le cas échéant, la nature des partenariats éventuels existant entre ces structures francophones de recherche entre elles, avec d'autres acteurs de la lutte contre la désinformation (société civile, médias, initiatives de vérification des faits, autorités publiques), ou avec des partenaires financiers (organisations internationales, fondations privées, autorités publiques) ;
 - L'intérêt de ces structures à coopérer au niveau francophone et à collaborer avec l'OIF dans la mise en œuvre de son projet-phare sur la lutte contre la désinformation ;
- Une liste des recommandations opérationnelles qui pourront être adressées à l'OIF pour la mise en œuvre d'actions de la Francophonie en matière de soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances francophones (expertise, plaidoyer, renforcement de capacités, formation, mise en réseau/partage de bonnes pratiques, partenariats) ainsi que les modalités

pertinentes allant dans le sens du renforcement des capacités et de la mobilisation des structures de recherche dédiées à la lutte contre la désinformation dans l'espace francophone.

4. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- une cartographie dynamique des structures et capacités de recherche au sein des Etats et gouvernements de la Francophonie permettant d'identifier les acteurs de la recherche en matière de désinformation dans l'espace francophone, de comprendre leurs expertises, les synergies francophones existantes ou potentielles, ainsi que les contextes de développement de ces structures ;
- une vision représentative et la plus exhaustive possible de l'étendue et de la diversité des travaux menés dans l'espace francophone, en langue française en particulier, sur la désinformation et la lutte contre ce phénomène ;
- une identification des opportunités d'actions et de coopération avec l'OIF ;
- des recommandations opérationnelles pour le renforcement des capacités, la mobilisation et la coopération potentielle entre des structures de recherche sur la désinformation dans l'espace francophone ;
- toutes autres données, informations ou recommandations pertinentes permettant à l'OIF de définir une approche structurelle du soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances francophones dans le cadre de son projet-phare de lutte contre la désinformation.

5. Profils du prestataire

Le prestataire peut être un cabinet de consultance, une université, un laboratoire scientifique, un centre de recherche qui :

- dispose d'une expertise reconnue en matière de coopération ou de recherche, et particulièrement de coopération dans le domaine de la recherche ;
- possède des compétences avérées en matière de recherche et d'analyse pertinentes pour avoir notamment conduit dans le passé des enquêtes quantitatives et qualitatives ;
- est familier des enjeux de lutte contre la désinformation et particulièrement des enjeux de recherche dans ce domaine ;

Une expérience avérée dans la recherche menée dans les pays francophones en développement, constitue un atout.

6. Durée de la mission

La mission se déroulera de la date de signature du contrat de prestation de service au 30 octobre 2022. Le prestataire soumettra son calendrier de réalisation en tenant compte des éléments fournis ci-dessus.

7. Livrable attendu et calendrier de réalisation

Le livrable sera présenté sous la forme d'une étude reprenant les éléments présentés au point 3 et 4 dont la structure devra être validée par l'OIF. La première version de l'étude est attendue pour le 30 septembre 2022.

Le prestataire devra proposer un calendrier détaillé d'exécution de la prestation.

Tous les droits afférents aux travaux à effectuer en vertu du contrat, qu'il s'agisse de titres de propriété, de droits d'auteur ou de brevets, sont dévolus à l'Organisation qui est seule titulaire de tous les droits d'utilisation.

Dans le cadre de ce contrat, le prestataire retenu cède à l'Organisation le droit exclusif de faire imprimer, publier, reproduire ou vendre ledit ouvrage sous forme d'éditions de tous formats, ordinaires, illustrées, à tirage limité ou non.

8. Transmission de l'offre et critères d'appréciation

Le prestataire potentiel adressera une offre technique et financière dans un délai maximum de huit (8) jours. L'offre technique et financière précisera :

- Les références du prestataire potentiel dans les domaines de la recherche et de la coopération, le cas échéant en fournissant les publications réalisées ;
- Les ressources humaines mobilisées pour la réalisation de l'étude ;
- La méthodologie employée pour la réalisation de l'étude sur base des résultats attendus ;
- Les modalités et calendrier de mission en vue d'un livrable au 30 septembre 2022 ;
- Une offre financière.

Les critères d'appréciation de l'offre technique sont les suivants :

- Les références du prestataire potentiel, a fortiori dans l'espace francophone;
- Les ressources humaines mobilisées;
- La qualité et la pertinence de la méthodologie employée pour la réalisation de l'étude;
- La compréhension des tâches et des résultats attendus;
- Les modalités et le calendrier de mission respectant les échéances.

9. Transmission de l'offre, sélection, contractualisation et remise du rapport

11 août 2022 : nouvelle publication de l'appel d'offres

18 août 2022 : date limite de réception des offres à adresser à tidiane.dioh@francophonie.org

25 août 2022 : signature du contrat de prestation de service ou du protocole d'accord ;

26-30 août : réunion de cadrage avec le prestataire sélectionné et validation du plan de l'étude ;

1^{er} septembre 2022 : début de la mission du prestataire ;

30 septembre : remise de la première version du rapport.